Piscine municipale : Mesures relatives au virus Covid 19

1- CONSIGNES GÉNÉRALES :

1. À moins d'une intervention de sauvetage. Aucun membre du personnel ne doit avoir un contact physique avec un collègue ou en client sur le site. Les accompagnateurs *(résident dans la même maison que le client)* seront obligatoires pour les clients qui en temps habituel auraient besoin d'un support physique du moniteur pendant un cours de natation.

2. L'heure de début d'un cours de natation sera annoncée 15 minutes avec le début officiel du cours afin de s'assurer que les clients arrivants un cours ne rencontre pas physiquement sur qui sont sortant d'un cours de natation.

3. L'horaire de cours sera planifié cette année sur sept (7) semaines au lieu de cinq (5), pour éviter que des horaires condensés de rattrapage de cours par mauvais temps doivent avoir lieu.

4. Dans la confection de la programmation les cours de natation seront la première priorité au détriment des bains libres si ceux-ci son permis par Santé Québec.

5. L'instauration de périodes de réservation de couloirs pour la nage ou la baignade sera analysée pour remplacer les bains libres.

6. De nombreux marqueurs au sol pour assurer la distanciation sociale devront être installés au sol. Ceux-ci devront être résistants à l'eau.

7. Cette année les employés affectés auront des rôles « Covid 19 » variant entre 1,2 et 3.

2- SECTION COURS DE NATATION OU ACTIVITÉS AVEC RÉSERVATION

Les indications ci-dessous sont rédigées à partir du croquis #1 cours de natation en annexe.

Point de service employé **rôle # 1** : employé affecté à l'accès au site, à la désinfection des vestiaires, planchers et toilettes.

Tâches envisagées et reliées à la Covid 19 :

- Informer le client à son arrivée, sur les consignes sanitaires en vigueur et s'assurer de la désinfection des mains

- Contrôler et limiter le nombre de personnes ayant accès au site en fonction de leurs horaires.
- Limiter l'accès aux vestiaires à cinq (5) personnes en simultanées et assure la désinfection du plancher, poignées de porte et toilettes après chaque utilisation. C'est lui qui doit donner l'autorisation à l'élève suivant.

- Faire respecter les consignes de vestiaire suivantes pour les clients :

1. Les vestiaires ne doivent être utilisés que pour se changer. Chaque utilisateur doit placer ses vêtements dans un sac et les transporter avec jusque dans les zones extérieures. Prévoir des sacs jetables pour ceux qui n'en auraient pas.

2. Une fois le client en maillot, il se dirige et s'assoit dans la zone d'attente #1 sur les endroits distancés à 2 mètres l'un de l'autre.

3. Lors du début du cours le moniteur affecté, ira chercher le groupe pour les amener en file à 2 m de distance jusque dans la zone de transition. Ceux-ci apportent leurs sacs de vêtements. Des points d'identifications sur le à 2 m de distance seront placés dans la zone de transition.

4. Dès que les moniteurs souhaitent envoyer les clients dans le bassin, ils leur assignent un couloir ou un carré selon la division du plan. Les clients entrent un à la fois dans l'eau et gardent leur distance de 2 m. La partie du cours dans l'eau peut commencer.

   Lors de la sortie de l'eau…

5. Le moniteur demande aux clients de sortir en respectant le 2 mètres et doit se diriger à nouveau vers la zone de transition vers leurs serviettes. Un fois le cours terminé le moniteur guide les clients vers chacun un vestiaire avec leur sac de vêtements en respectant l'écart de 2 mètres en chaque client.

Point de service employé **rôle #2** : Respect de la discipline et de mesures sanitaires sur le patio, gestion des appels et de l'administration reliées au cours de natation. Contrôle la désinfection du matériel de cours entre chaque client.

Tâches envisagées et reliées à la Covid 19

- Surveillant mobile du site extérieur et du bassin
- Préparer le matériel d'enseignement ;
- Désinfecte le matériel d'enseignement ;

- S'assure que les clients demeurent dans leurs zones et qu'ils gardent leur distance de 2 mètres ;
- Assure les tâches administratives pendant les cours de natation ;
- Assure le contrôle spécial du taux de chloration de l'eau et ajuste le dosage selon les résultats obtenus

Point de service employé **rôle #3 :** Il s'agit du moniteur qui enseigne à son groupe le contenu prévu dans le programme ou la formation achetée par le client.

Tâches envisagées et reliées à la Covid 19

- N'approche jamais un client à moins de 2 mètres ;
- Porte une visière de protection lorsqu'il donne son cours ;
- Ne touche pas à un client. S'il doit aller dans l'eau, il maintient sa distance à 2 mètres ;
- S'assure que les câbles délimitant les zones sont installés pendant son cours ;
- C'est à lui que revient d'exiger qu'un accompagnateur résident au même lieu que le client lui offre le support physique dont ce dernier à besoin pour son apprentissage ;

3- SECTION DES BAINS LIBRES, RÉSERVATION DE COULOIR

- Mesures appliquées prévues dans le Guide de réouverture progressive des installations aquatiques en contexte de Covid 19, version 2.1 du 29 mai 2020

Piscine municipale

Saison 2020 - Mesures d'hygiène pour cours de natation

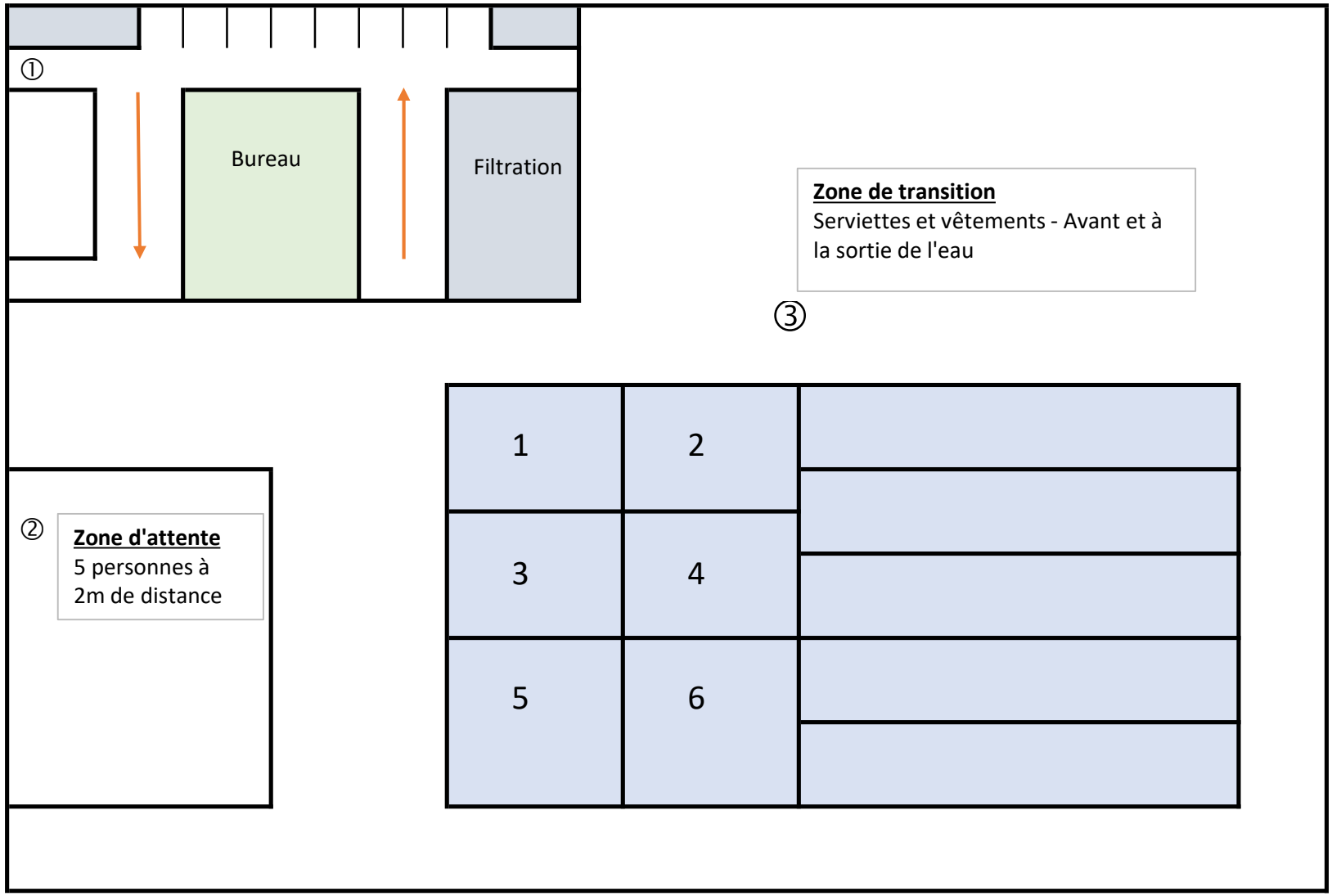

① Accès et point de contrôle

② Zone de désinfection des mains